



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2022**

### Délibération n° 07

**Date de convocation**  
24.06.2022

**Date d'affichage**  
28.06.2022

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 35

**Objet : Présentation de l'action « Contribuer à l'appropriation du parc central par les habitants » proposée par le Conseil de quartier Est**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. Y. LERAY – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

#### Absents représentés

M. P. SEDARD par Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH par Mme MM. SALLES – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme C. LAFONT – M. B. ZAOUÏ par M. J. SAMINGO – M. E. ALAMAMY par M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO par Mme LM. LODE-DEMAS – Mme C. VIVIAN par M. C. LUTTMANN – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX

Madame Hadda KIRCALI a été élue secrétaire de séance.

VU la délibération n°3 du conseil municipal du 19 octobre 2020,

VU l'avis de la commission Aménagement et Développement durables

CONSIDERANT que malgré la crise sanitaire et en peu de temps la démarche nouvelle des conseils de quartier commence à se concrétiser positivement,

CONSIDERANT que l'action « Contribuer à l'appropriation du parc central par les habitants » répond à un objectif d'intérêt général,

CONSIDERANT que les différents aspects techniques, de sécurité, de coût... ont bien été pris en compte par les habitants dans la construction de l'action,

CONSIDERANT que le coût de l'action est supérieur à 2 500 € et que les crédits estimatifs de près de 83 000 € TTC ne sont pas inscrits au budget 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'action « Contribuer à l'appropriation du parc central par les habitants » proposée par le Conseil de quartier Est telle qu'elle figure en annexe,

**DECIDE** sa mise en œuvre après inscription de tout ou partie des crédits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 04 juillet 2022



**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**La secrétaire de séance**  
**Hadda KIRCALI**



Pour : 35  
Contre : -  
Abstentions : -





**Proposition d'action**  
**« Contribuer à l'appropriation**  
**du parc central par les habitants »**  
**Conseil de quartier EST**



### **Introduction :**

Le conseil de quartier Est propose au Conseil municipal l'action « Contribuer à l'appropriation du parc central par les habitants » construite en groupe de travail par Isabelle Gaulier, Nicolas Martin, Guy Halftermeyer, Steve Paoli, Michaiel Konate et Fabien Pellet.

#### **1. L'action respecte les critères de la charte de fonctionnement :**

- **Une action concrète :** Mettre en place des structures de loisirs dans le parc central avec une volonté inclusive
- **Avec un objectif précis :**  
Pour permettre aux habitants de disposer d'un espace enrichi de loisirs et de convivialité  
Pour créer du lien et de l'inclusion en choisissant des structures adaptées également aux Personnes à Mobilité Réduite  
Pour créer des lieux de rencontres intergénérationnels et familiaux.
- **Évaluable :** plusieurs possibilités d'évaluation :  
Mesurer la fréquentation avant / après  
Effectuer une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs des nouvelles structures après leur mise en place
- **Avec un début et une fin :**  
Début : réunion du groupe de travail le 19 octobre 2021  
Fin : à l'installation des structures
- **Suivie ou pérenne :** action pérenne
- **Chiffrable :** Coûts des structures et de leur entretien

L'action a été construite lors de quatre réunions du groupe de travail le 19 octobre 2021, le 1<sup>er</sup> février 2022, le 29 mars 2022 et le 10 mai 2022.

La directrice-adjointe des services Techniques Françoise Segura a été associée à trois réunions sur les quatre pour les questions techniques et le chiffrage du projet.

Une réunion a eu lieu sur place afin de proposer un emplacement adéquat en tenant compte de la réalité du terrain et des futurs aménagements déjà prévus par la ville.



## 2. La philosophie de l'action :

Concrètement, le conseil de quartier souhaite proposer l'installation de trois jeux adaptés à la fois aux PMR et aux personnes valides pour renforcer l'attractivité et la convivialité sur un espace accessible à tous.

Après une étude de l'existant il a été convenu que l'aire de jeux déjà en place était adaptée pour les petits et que les nouveaux jeux proposés devaient être à destination d'enfants plus grands voire même adultes. Deux des jeux proposés conviennent donc aux enfants plus grands et le troisième aux adolescents et adultes.

Les trois jeux proposés sont :

- Un vélo à bras (cardiotraining) accessible PMR
- Un tourniquet accessible PMR
- Un portique avec 2 balançoires dont une accessible PMR



**Le vélo à bras pour les valides comme pour les PMR**



### Le tourniquet inclusif



### La balançoire deux places pour valides et PMR

Toujours dans un souci d'entretenir la convivialité et l'appropriation du parc central, le projet intègre également le nettoyage des deux tables de ping-pong déjà existantes et l'installation de filets en béton ou en métal.

Ainsi que le remplacement des trois tables de pique-nique et des trois poubelles en béton très anciennes et quasiment inutilisables à l'heure actuelle.



La table de pique-nique à remplacer : avant



/

après



Les tables de ping-pong à nettoyer avec filet à rajouter

### 3. Localisation du projet :

- **Pour les jeux**

Le projet se situe dans le parc central à proximité de l'aire de jeux et des mini-forêts déjà en place.

Un chemin en enrobé est programmé pour l'année 2022 permettant de relier la rue de Cramayel à la rue du Multien.

Les habitants proposent d'installer les trois nouvelles structures à proximité de ce chemin, afin de limiter la longueur et donc les coûts des nouveaux cheminements à créer.

Les habitants proposent l'installation du vélo à bras le long du futur chemin côté piscine, et l'installation de la balançoire et du tourniquet côté Thérrouane, le tout à proximité des jeux déjà en place.

Un plan est joint en annexe.

- **Pour les tables de ping-pong et de pique-nique**

La localisation actuelle côté rue Frégate la boudeuse n'est pas remise en cause.

Un plan en annexe montre la disposition de chaque élément.

### 4. Coût prévisionnel du projet à ce jour :

- Portique avec 2 balançoires dont une accessible PMR : 16 020,30 € TTC
- Tourniquet accessible PMR : 49 797 € TTC
- Vélo à bras (cardiotraining) accessible PMR : 8290,09 € TTC

Ces tarifs comprennent la fourniture, la pose et le sol souple (sauf pour le vélo à bras qui ne nécessite pas de sol souple).

**Sous-total : 74 107,39 € TTC**

A cela s'ajoutera le coût des travaux de cheminement permettant aux fauteuils d'accéder aux structures.

Le nettoyage des 2 tables de ping-pong se fera en régie par les services Techniques.

Le coût estimatif de l'installation d'un filet en béton ou en métal pour les 2 tables est de : 1200 € TTC

Le coût estimatif de l'enlèvement des 3 tables de pique-nique et de leurs fondations : 5000 € TTC

Le coût estimatif de la fourniture de 3 nouvelles tables est de  $3 \times 771 \text{€} = 2313 \text{€}$  TTC (pose en régie).

Le coût de la fourniture de 3 nouvelles poubelles est de  $3 \times 100 \text{€} = 300 \text{€}$  TTC (pose en régie)

**Sous-total : 8813 € TTC**

**Montant estimatif total du projet : 82 920,39 € TTC** (hors travaux liés à la création des cheminements).

Le montant de l'action est donc supérieur à 2500 €.

Si le Conseil municipal valide l'action, les crédits seront prévus au budget primitif 2023 en totalité ou en partie pour une mise en œuvre totale ou partielle durant l'année 2023 et éventuellement 2024 en fonction des possibilités budgétaires.